

**Tableau 10 : Renseignements sur les fondations (subventions conditionnelles)  
du ministère du Patrimoine canadien**

**SECTEUR CITOYENNETÉ ET PATRIMOINE**

1) Nom du bénéficiaire : <b>Fondation nationale des réalisations autochtones</b>						
2) Date de mise en oeuvre : 2003-2004		3) Date de clôture : à perpétuité		4) Financement total : 12 M\$		
5) Description : La Fondation nationale des réalisations autochtones (FNRA) a reçu une subvention de 12 M\$ du ministère du Patrimoine canadien en juin 2003. Elle offre des bourses d'études, en fonction du mérite et des besoins financiers des candidats, à des étudiants autochtones (Premières Nations, Indiens non inscrits, Métis ou Inuits) inscrits à temps plein ou partiel dans un programme d'enseignement postsecondaire d'une durée de deux ans ou plus. Ce fonds de dotation s'ajoute aux autres sources de financement possibles (notamment Affaires indiennes et du Nord Canada).						
6) Résultat stratégique : Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens						
7) Résumé des résultats obtenus par le bénéficiaire :						
En 2005, 170 étudiants autochtones ont reçu une bourse d'études provenant des revenus de ce fonds de dotation. Les boursiers ont reçu entre 500 \$ et 13 000 \$, le montant moyen des bourses étant de 5 748 \$. Les bourses ont été décernées à des Autochtones de partout au pays étudiant dans une variété de domaines.						
14) Activité de programme (AP) : Participation à la vie communautaire et à la vie en société	8)Dépenses réelles 2003-04	9)Dépenses réelles 2004-2005	10)Dépenses prévues 2005-2006	11)Total des autorisations 2005-2006	12)Dépenses réelles 2005-2006	13) Écarts entre 10 et 12
	12	-	10	-	-	10
15) Commentaires sur les écarts :						
La dépense en 2003-2004 était un fond de 12 M\$. Un montant additionnel de 10 M\$ a été annoncé dans le Budget 2005. Cependant, ce montant n'a pas été utilisé en 2005-2006 et les fonds ont été reportés à 2006-2007.						
16) Résultats importants de vérifications et d'évaluations et adresse URL de la dernière évaluation ou vérification :						
Aucune évaluation de cette subventions conditionnelle n'a encore été entreprise.						
17) Adresse URL du site du bénéficiaire: <a href="http://www.naaf.ca">http://www.naaf.ca</a>						

18) Adresse URL du rapport annuel du bénéficiaire: <http://www.naaf.ca>

1) Nom du bénéficiaire : <b>Programme du Prix humanitaire Terry Fox inc.</b>		
2) Date de mise en œuvre : 2005-2006	3) Date de clôture : 2005-2006	4) Financement total : 10 M\$
<p>5) Description : Le Programme du Prix humanitaire Terry Fox accorde des bourses pour récompenser de jeunes chefs de file canadiens qui s'efforcent d'améliorer la qualité de vie au Canada. Les lauréats sont sélectionnés en fonction de qualités et d'idéaux supérieurs liés à la citoyenneté et au service humanitaire. En 1982, le gouvernement du Canada a créé un fonds de dotation de 5 M\$, intitulé Programme du Prix humanitaire Terry Fox, pour reconnaître la contribution de Terry Fox à son pays à titre de citoyen, d'athlète et d'humanitaire exceptionnel. La majorité des prix sont attribués à des étudiants handicapés. Un appui accru pour ces prix permettra à un plus grand nombre de jeunes chefs de file canadiens, notamment un nombre important d'entre eux qui ont dû surmonter des obstacles considérables, de participer pleinement aux études postsecondaires et à la vie en société.</p> <p>Une subvention conditionnelle de 10 M\$ permet au programme de continuer d'accorder des bourses à une époque où les taux d'intérêts sont plus faibles et les frais de scolarité plus élevés. Cette subvention permettra également d'accroître le nombre de lauréats.</p> <p>Le Programmes des études canadiennes fait le suivi des activités et le suivi financier ayant trait à la subvention conditionnelle accordée à l'organisme.</p>		
6) Résultat stratégique : Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.		
7) Résumé des résultats obtenus par le bénéficiaire		
<p>Le Programme du Prix humanitaire Terry Fox inc. est appuyé au moyen d'une subvention conditionnelle versée à un fonds de dotation, ce qui est le moyen le plus efficace de permettre à l'organisme de mener à bien ses objectifs. L'usage des fonds sera vérifiable et le bénéficiaire devra fournir des rapports périodiques et des états financiers vérifiés.</p> <p>En mars 2006, l'organisme a investi la subvention conditionnelle de 10 M\$ et s'attend à ce que cet investissement produise un bénéfice. Ces fonds permettront d'obtenir certains résultats dans l'avenir.</p> <p>Le fonds de dotation initial de 5 M\$ en 1982 a permis au programme d'accorder, annuellement neuf nouveaux prix et d'en renouveler 29 autres pour un total de 38 prix annuellement. En raison de bonnes stratégies d'investissement dans le passé, le programme a été en mesure d'offrir 20 nouvelles bourses chaque année. Ce nouvel investissement de 10 M\$ permettra non seulement de maintenir le nombre de prix mais d'augmenter le nombre de nouveaux prix à 24 et le nombre de renouvellement à 71, pour un total de 95 prix par année.</p>		

En millions de dollars	8) Dépenses réelles 2003-2004	9) Dépenses réelles 2004-2005	10) Dépenses prévues 2005-2006	11) Total des autorisations 2005-2006	12) Dépenses réelles 2005-2006	13) Écarts entre 10 et 12
14) Activité de programme (AP) : Participation à la vie communautaire et à la vie en société	-	-	-	10	10	(10)
15) Commentaires sur les écarts :  La somme de 10 M\$ n'a pas été incluse dans les dépenses prévues de 2005-2006 puisque les fonds pour la subvention conditionnelle à l'intention du Programme du Prix humanitaire Terry Fox inc. ont été identifiés après le dépôt du Rapport sur les plans et priorités de 2005-2006.						
16) Résultats importants de vérifications et d'évaluations et adresse URL de la dernière vérification ou évaluation : s/o						
17) URL du site du bénéficiaire : <a href="http://www.terryfox.org/">http://www.terryfox.org/</a>						
18) URL du rapport annuel du bénéficiaire : s/o						

\* Dans les Comptes publics de 2005-2006, le total des autorisations et le total des dépenses réelles pour cette fondation apparaissent sous l'activité de programme « Accès et participation à la vie culturelle du Canada » sous les subventions intitulées « Subventions à des organismes à but non lucratif, à des institutions canadiennes, à des particuliers, aux secteurs public et privé et aux autres ordres de gouvernement pour favoriser la participation à la société canadienne et aux activités du *Canada en fête!* », mais auraient dû se trouver sous l'activité de programme « Participation à la vie communautaire et à la vie civique ».